

Examen d'une demande d'AT

Nom de l'Etablissement : ACCUEIL CAPITAINERIE
Nature des travaux : Construction neuve
Commune - Adresse : Port de Plaisance 44380 PORNICHET
Origine :
Désignation de l'activité : ACCUEIL, VENTE
Demandeur :
PC N° : PA 44 132 2600001
AT N° : 044 132 2600005a
Classement :

- Type : M,

- Catégorie : 5^{ème}

DOCUMENTS EXAMINES

Pièces écrites

- ⇒ 1 demande d'autorisation de travaux datée du 23 janvier 2026 signé par le Maître d'œuvre
- ⇒ 1 notice descriptive de sécurité datée du mai 2026 et signée du maître d'œuvre

Pièces graphiques

- ⇒ 1 jeu de plans (situation, niveaux,) réalisé par ROUGERIE et TANGRAM en date du janvier 2026 et signé par ROUGERIE et TANGRAM

REGLEMENTATIONS APPLICABLES

- Code de la construction et de l'habitation - Articles R.123-1 à R.123-55
- Règlement de sécurité contre l'incendie du 25 juin 1980 modifié relatif aux établissements recevant du public et instructions techniques annexées
- Arrêté Ministériel du 22 décembre 1981 modifié (dispositions particulières applicables aux établissements du type M)
- Arrêté Ministériel du 22 Juin 1990 modifié (dispositions particulières applicables aux établissements de 5^{ème} catégorie)

EFFECTIF DU PUBLIC POUVANT ETRE ADMIS

Référence : Article PE 3 de l'arrêté du 22 Juin 1990 modifié

Mode de calcul :

Public	17 personnes
Personnel	2 personnes
TOTAL	19 personnes

DESCRIPTION

Seul l'accueil est accessible au public

- Accueil Capitainerie (36.30 m2)
- Bureaux Open Space 1 (29.70 m2)
- Bureau accueil (16.90 m2) avec rangement (2.40 m2)
- Circulation (30.90 m2)
- Local repro (3.00 m2)
- Salle de détente (23.70 m2)
- Sanitaires donnant sur l'extérieur (27.80 m2)
- Vestiaire (15.90 m2)
- Vestiaire (14.80 m2)
- Local ménage 3.70 m2)
- Réserve (3.60 m2)
- Stockage (92.40 m2)
- Atelier (39.80 m2)
- Local soudure/sablage (6.50 m2)
- Local technique (42.30 m2)



OBSERVATIONS

IMPLANTATION (ARTICLE CO1)

Conforme

ISOLEMENT (ARTICLES PE6, CO6A 10)

Conforme

AMENAGEMENTS INTERIEURS (ARTICLES PE13, AM1 A 20)

Conforme

LOCAUX A RISQUES (locaux de rangements, installations de cuisson, de chauffage, etc.)(Articles PE9, CO27 à 29)

Conforme

DEGAGEMENTS (ARTICLES PE11, CO34 A 60)

Conforme

DESENFUMAGE (ARTICLES PE14, DF1 A 10)

Non concerné

INSTALLATIONS ELECTRIQUES – ECLAIRAGE (ARTICLES PE24, EC1 A 15)

Conforme

ALARME INCENDIE (ARTICLES PE27, MS71)

Conforme

MOYEN D'ALERTE (ARTICLES PE27, MS71)

Conforme

MOYENS DE SECOURS (ARTICLES PE26, MS39)

Prévoir extincteur E6L pour 200 m2 et CO2 2 Kg à proximité des risques électriques (**Article MS 39**)

DEFENSE INCENDIE (ARTICLES MS5 A 7)

Conforme PI N° 8201. 8202. 8203. 8204. 8206 >= 60m3/h

DEFIBRILLATEUR (décret N° 2018-1186 DU 19 décembre 2018)

Non concerné

PLAN/CONSIGNES (Article PE27)

Non concerné

DISPOSITIONS EVACUATION PMR (ARTICLE GN 8)

Conforme

OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES (ARTICLES GN13 ET 14)


L'exploitant ne peut effectuer ou faire effectuer, en présence du public, des travaux qui feraient courir un danger quelconque à ce dernier ou qui apporterait une gêne à son évacuation (**Article GN 13**).

Faire établir par les différents installateurs, les certificats de conformité attestant que leurs installations et/ou équipements sont conformes aux normes en vigueur (**Article GN 14**).

**En conclusion, sous réserve d'exécuter les prescriptions sus-énoncées,
je vous propose d'émettre un AVIS FAVORABLE à l'exécution de ce projet.**

Fait à Pornichet, le 12 JUIN 2026

Pour le Maire,
La conseillère municipale,
Déléguée à l'accessibilité, et aux ERP


Christine PRUKOP

